



**Légende :**  
 Application du parcellaire cadastral

**CADASTRE :** Section AV, N° 44  
 Lieu-dit : "Cami de l' Ermita"

**NOTA :** Coordonnées système RGF 93 (CC43)  
 Altitudes N.G.F.

**Attention :** En aucune façon , l'application cadastrale ne peut être considérée comme une limite de propriété reconnue contradictoirement. Elle n'apporte aucune garantie juridique quant à la définition de la limite, elle est donnée à titre indicatif. Seules les limites bornées contradictoirement sont garanties.

Dessin informatisé réalisé en C.A.O.-D.A.O. par la S.C.P. Emmanuel CRETIN-MAITENAZ - Sylvain MOREAU, Géomètres Experts D.P.L.G.  
 Technosud - 102, Avenue Alfred Kastler - 66100 PERPIGNAN Tél:04.68.68.28.40-Email : contact@m2geo.fr et 11, Rue Eugène Pottier - 66200 ELNE Tél:04.68.22.32.39  
 Z:\Archives\_DAO\22000-22500\22259-ILLE SUR TET5- LOTISSEMENT\2- PERMIS D'AMENAGER\22259\_PA 28-02-2024

 <b>EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ</b> SYLVAIN MOREAU	Département des Pyrénées-Orientales Commune d'ILLE-SUR-TET		
	<b>Lotissement " LA CASETA "</b> <b>PA04 - PLAN DE COMPOSITION</b>		
Indice	Date	Modifications	Echelle : 1/250
			AMÉNAGEUR - LOTISSEUR - PROMOTEUR
			 <b>PÔLE AMÉNAGEMENT</b>

**LEGENDE**

- Périmètre du lotissement
- Plage d'implantation maximale des constructions
- Parking privatif double non clos position obligatoire (5.00x5.00) ou (3.50x10.00)
- Obligation de planter une haie sur une largeur de 1.00m minimum
- Parkings visiteurs
- Arbres à planter
- Candélabre existant
- Candélabre à poser ( H = 5.00 m )